



Berstett



Gimbrett



Reitwiller



Rumersheim

LE MOT DU MAIRE

Madame, Monsieur, chers concitoyens,

Elue en 2020 pour une période de six ans, l'équipe municipale termine déjà la première moitié de son mandat ! Dès le début de la période, une crise sanitaire inattendue est venue perturber le travail des élus qui ont été empêchés de se réunir dans de bonnes conditions pour faire avancer les projets ; en effet, entre confinements, réunions en visioconférence ou conférences téléphoniques, les rencontres ont été difficiles et les moments de convivialité qui permettent de souder une équipe ont été rares.

Il fallait aussi assurer le fonctionnement des services à la population et je remercie nos équipes aussi bien techniques qu'administratives d'avoir été exemplaires à ce niveau !

A peine sortis de cette épidémie, c'est la guerre en Ukraine qui est venue perturber notre fonctionnement avec, en prime, le début d'une période d'inflation que nous n'avions pas connue depuis de nombreuses années.

En dépit de tous ces obstacles, de nombreux projets prévus dans notre feuille de route de 2020 ont pu être réalisés et les autres sont bien avancés. Le travail préparatoire entrepris par les élus lors de la fin du mandat précédent a permis de pas prendre trop de retard sur les investissements prévus.

Soyez remerciés pour votre confiance et votre soutien dans ces moments un peu chahutés !

Très cordialement,

Votre maire, Jean-Claude Lasthaus



Notre nouvelle mairie met à l'honneur les quatre villages !



COMMÉMORATION DU 8 MAI

le Bleuet de France, en mémoire des anciens combattants et en soutien aux soldats aujourd'hui encore engagés.

Créé en 1920, le Bleuet de France est devenu le symbole de la mémoire et de la solidarité des Français envers les anciens combattants, les victimes de guerre, les veuves et les orphelins.

Soutenir le Bleuet de France, c'est être reconnaissant envers ceux qui se sont engagés pour le service de la Nation au risque de leur vie.

Plus d'informations : <https://www.bleuetdefrance.fr/>

CLUB DES AINÉS DES QUATRE VILLAGES

APRÈS-MIDI « TARTES FLAMBÉES » 1^{ER} JUIN 2023

Après 3 années d'interruption, le Club des Aînés vous propose de se retrouver, dès 11h30, à la salle polyvalente de Gimbrett (10h30 pour les bénévoles qui prépareront la salle).

Une seule contrainte : venir avec la bonne humeur.

Pour une bonne organisation, merci de confirmer votre participation à Joseph Burger (07 62 64 76 50), Richard Gebel (03 88 51 26 95), Jean Taesch (06 83 96 66 54) ou René Grasser (03 88 51 24 89) **pour le 25 mai 2023 au plus tard.**

**Prix : 10 € pour les personnes à jour de cotisation
15 € pour les autres.**

SOUTENONS NOS ENTREPRISES !

LE BASKET DE FURDENHEIM PRÉSENTE

1^{ER} SALON DES PROFESSIONNELLS DU KOCHERSBERG ET DE L'ACKERLAND

17 ET 18 JUNI 2023
ESPACE SPORTIF DE L'UNION FURDENHEIM

SAMEDI : 14H - 21H
DIMANCHE : 10H - 18H
FOOD TRUCK ET TARTES FLAMBÉES

VENEZ RENCONTRER LES PROFESSIONNELLS / ARTISANS DE VOTRE TERRITOIRE

INFORMATION ENTREPRENEURS




Logo: Kochersberg Ackersland, Pays de la Zorn, ADIRA, CO. ALSACE SUBURBALE TROPICALE, CHANGEMENT CLIMATIQUE

PERMIS DE CONDUIRE : UNE CARTE NATIONALE OFFICIELLE DES AUTO-ÉCOLES

Vous souhaitez passer votre permis de conduire ?
Vous cherchez une auto-école proche de chez vous et adaptée à votre mode d'apprentissage ?
La carte officielle des auto-écoles de la Sécurité routière comporte désormais toutes les auto-écoles de France : auto-écoles traditionnelles, associatives ou en ligne. Vous pouvez y accéder directement par internet en saisissant la catégorie de permis de conduire, votre adresse et le mode d'apprentissage (conduite accompagnée, conduite supervisée), les critères de qualité de l'enseignement (label qualité), le mode de financement (permis à 1 €) ou le type d'auto-école (associative, traditionnelle, en ligne) en cliquant sur « Filtrer ».

Pour accéder à cette carte :

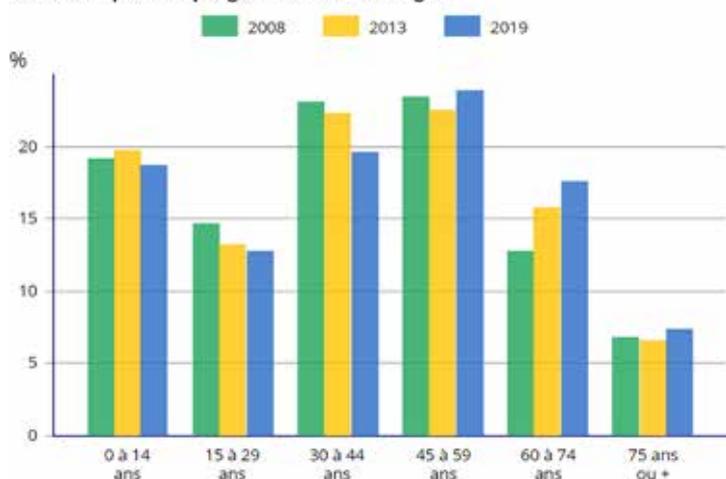
<https://autoecoales.securite-routiere.gouv.fr/#/>



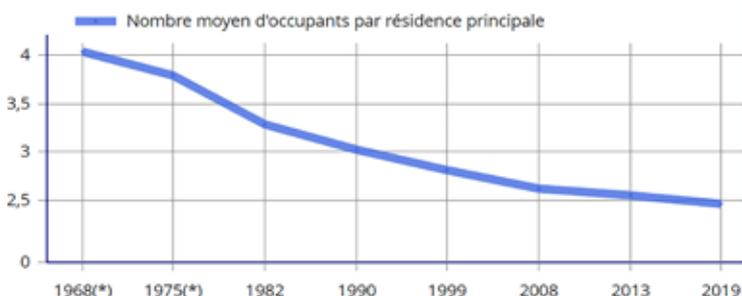
NOUS !

Un petit focus statistique issu de données de l'INSEE

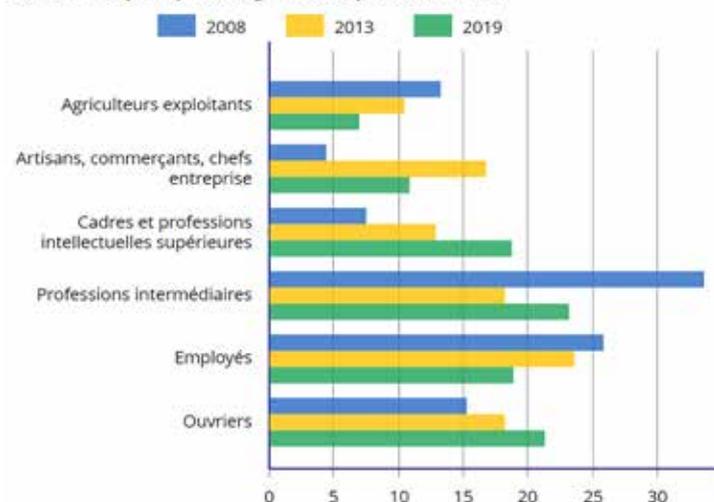
POP G2 - Population par grandes tranches d'âges



FAM G1 - Evolution de la taille des ménages en historique depuis 1968



EMP G3 - Emplois par catégorie socioprofessionnelle



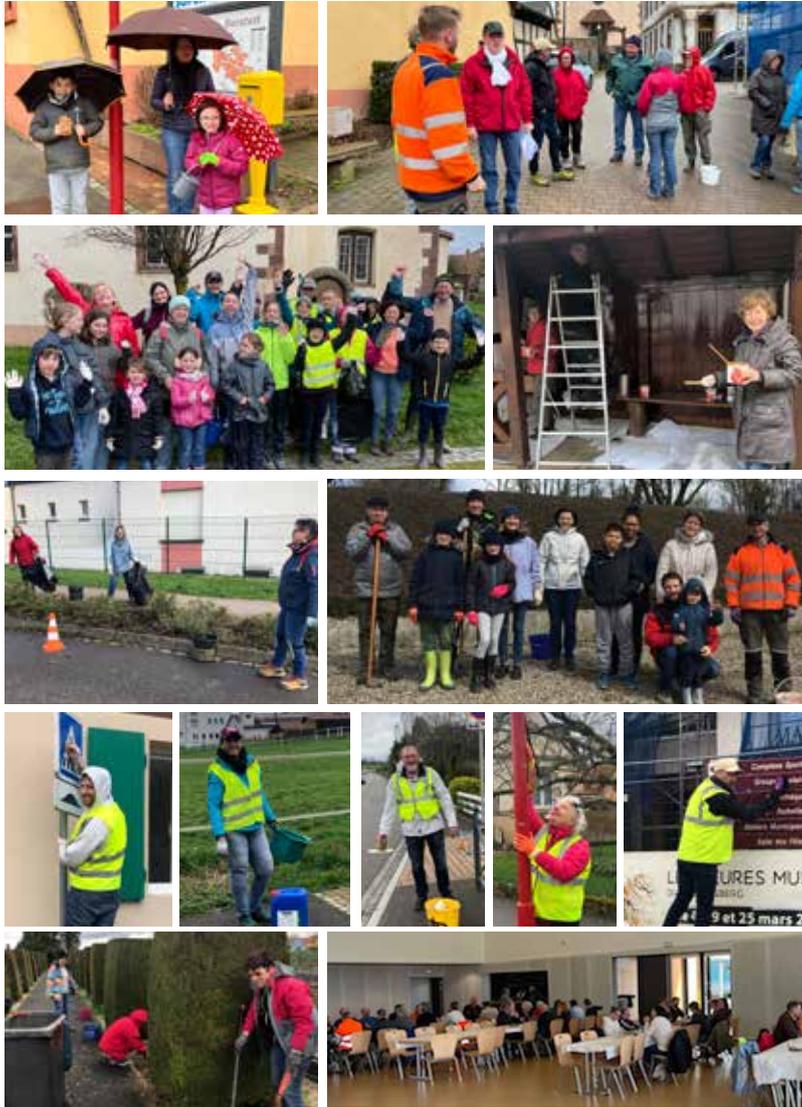
REV T1 - Ménages fiscaux de l'année 2020

	2020
Nombre de ménages fiscaux	985
Nombre de personnes dans les ménages fiscaux	2 486
Médiane du revenu disponible par unité de consommation (en euros)	26 990
Part des ménages fiscaux imposés (en %)	67
1er décile (en euros)	16 450
9e décile (en euros)	45 470



MATINÉE « NETTOYAGE DU PRINTemps » DU 25 MARS DERNIER

Bravo aux petits et grands qui ont réussi, par leur ténacité et leur motivation, à chasser les gouttes de pluie et faire de ce Osterpütz, un moment convivial !
Merci aux bénévoles et à l'année prochaine avec la même bonne humeur.



RENCONTRE DES JEUNES AINÉS DES QUATRE VILLAGES : 15 MAI 2023

Pour toute information, vous pouvez contacter les animatrices Linette Taesch (linette.taesch@orange.fr / 06 82 44 13 49) ou Eliane Dossmann (eliane.dossmann@sfr.fr / 06 25 75 36 80).

Lieu : au foyer de Rumersheim, 19 rue du village
Prochaine rencontre : le 12 juin

« Trouver de la beauté dans l'ordinaire des choses.

Aimer, vieillir,

écouter le bruit du temps qui passe. »

Philippe Delerm, La vie en relief, 2022

RAPPEL DE QUELQUES RÈGLES DU BIEN-VIVRE ENSEMBLE

EXTRAIT DE L'ARRÊTÉ MUNICIPAL DU 5/10/2016 DISPONIBLE SUR www.berstett.info

ART. 1 – Balayage des trottoirs et caniveaux :

Le balayage étant une charge de la propriété, les propriétaires, ou, sous leur responsabilité, leurs représentants qualifiés (gérants, locataires, gardiens, etc.) sont tenus de balayer le trottoir et son caniveau dans toute sa largeur et sur toute la longueur de la ou des façades de leur propriété, maisons, cours, jardins.

ARRÊTÉ MUNICIPAL DE MAI 2021- EXTRAIT

Article 3 : Travaux de bricolage

3-1. Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, etc. ne peuvent être effectués que :
 - les jours ouvrables de 8h à 12h et de 13h à 20h,
 - les samedis de 9h à 12h et de 13h30 à 19h.

Article 4 : Activités de loisirs

4-1. Les occupants des locaux d'habitation ou de leurs dépendances sont tenus d'éviter de troubler la tranquillité du voisinage notamment par l'utilisation d'appareils audiovisuels, instruments de musique, appareils ménagers, par la pratique d'activités ou de jeux non adaptés à ces locaux ou par le port de chaussures à semelle dure.

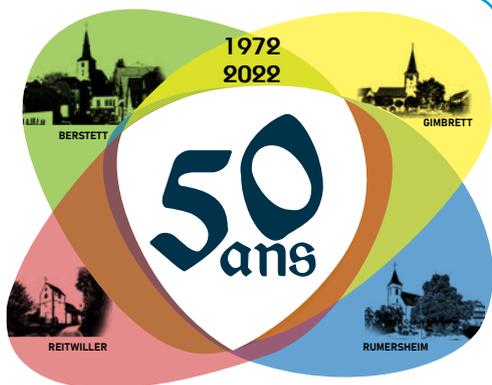
Article 5 : Animaux

5-1. Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier les chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.



Reconnaissez-vous ces bâtiments ?

Merci à Anny Zeissloff pour cette belle photo qui nous plonge dans le passé !



50^e ANNIVERSAIRE DU REGROUPEMENT DE NOS 4 VILLAGES : VIDÉO DISPONIBLE

Une vidéo retraçant les différents événements est disponible sur notre site internet. Vous pouvez la découvrir en allant sur notre site : <http://www.berstett.info/>

Encore merci à Patricia Zeissloff pour ce beau travail. Beau visionnage à tous !

En outre, vous pourrez également apercevoir les changements opérés sur notre site internet : une nouvelle architecture et une réorganisation des activités et documents qui ambitionnent d'améliorer sa fonctionnalité et la convivialité de vos consultations.



L'EFFRAIE DES CLOCHERS DANS NOS VILLAGES

Quel est cet oiseau blanchâtre que l'on entend parfois chuintier dans le village ?

C'est la chouette effraie que l'on appelle aujourd'hui, l'effraie des clochers.

Son surnom ? La Dame Blanche. Son nom scientifique ? *Tyto Alba*.

Dans le Kochersberg, seules trois de ces petites chouettes sont vraiment présentes, dont une seule se laisse voir facilement. Autrefois clouée sur les portes des granges, l'effraie des clochers est désormais une espèce protégée. Cette dame blanche se nourrit quasiment exclusivement de rongeurs (campagnols, mulots, musaraignes) : elle les avale tout rond, sans mâcher, puis régurgite ce qu'elle ne peut pas digérer : les pelotes de réjection.

L'effraie est cavernicole. Mais point de caverne chez nous, elle a, comme les pigeons, élu domicile dans les granges et les clochers. L'intérieur des clochers devenant très sale, l'idée a été de les grillager afin d'en interdire l'accès entraînant, irrémédiablement, une baisse de leur cohorte. Alors, il a été décidé de faire un petit trou dans le grillage afin d'y installer un nid artificiel. Les clochers restent propres et les effraies peuvent se reproduire. Ce système a été déployé dans les clochers de nos villages par la Ligue de Protection des Oiseaux. : deux nids à Berstett, également deux à Rumersheim et un à Gimbrett. L'an passé, les premières jeunes effraies sont nées à Gimbrett !

Deux fois l'an, les nids sont visités afin de les répertorier. De temps en temps, le nid est occupé par le faucon crécerelle. C'est le cas à Berstett et à Rumersheim. Il se partage la demeure : un nid pour l'effraie, l'autre pour le faucon. Chacun sa maison !

Nous comptons sur Fabrice Bechet, habitant à Rumersheim, pour nous donner régulièrement des nouvelles de ces petites Dames Blanches, car, depuis 2012, il s'occupe du suivi de ces nidifications.



Merci Martine Merck pour ce beau cliché de printemps



Responsable de la publication : V. Erné-Heintz
valentine.erne@berstett.fr

Conception - Impression : Essence Graphique

Protection climatiquement neutre : protection des forêts, Madre de Dios, Pérou.